

6e Séance du 21 janvier 1947, à 9 heures.

Présidence: M. Etter.

Absents: -

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Clôture: 12 heures 25.

Procès-verbal: -.

Affaires politiques.

Aide à l'Autriche.

M. Petitpierre mentionne les démarches qui sont faites en vue d'une aide de la Suisse à l'Autriche.

Mesures de nationalisation en Tchécoslovaquie.

M. Petitpierre fait rapport sur l'aboutissement des négociations.

Acquisition d'avions.

M. Kobelt: Je propose de renvoyer la décision. Il semble qu'il y ait la possibilité d'acheter aux USA des avions Mustang meilleur marché que le type vampire. Ce serait une solution provisoire. Cela pose toutefois toutes sortes de questions. (Munitions, etc.)

M. Nobs: Je suis content de cette perspective. Un expert a dit que les avions baisseront de prix en deux ou trois ans. On évitera ainsi la dépense de 100 millions. D'autres dépenses importantes grèveront les comptes des années à venir par suite de l'impossibilité pour l'industrie d'exécuter rapidement les commandes.

M. Etter: Le projet retourne donc au département militaire avec mission de le représenter le moment venu ou de soumettre un nouveau projet, selon les circonstances.

Votations fédérales.

M. Stampfli: Trois votations en vue: réforme économique et droit du travail, articles économiques et AVS. Il serait normal de liquider l'initiative socialiste immédiatement après celle de Duttweiler. La loi sur l'AVS doit cependant en tout cas être soumise au peuple cette année, si le referendum aboutit. Certains milieux demandent aussi la priorité pour les articles économiques sur l'AVS. Les cantons ont besoin d'un délai pour la mise à exécution de l'AVS (6 mois). Les Zurichois interviennent dans ce sens. Saxer est du même avis. Il est donc désirable techniquement que la votation AVS ait lieu au plus tard cinq mois avant la fin de l'année. Pour pouvoir le faire il faut prendre cette loi en deuxième ligne, après l'initiative, avec votations en juin. Les partisans des articles économiques ne seront pas d'accord. On a proposé de combiner les deux votations: articles économiques et AVS. Je ne crois pas qu'on puisse le faire. Les deux projets souffriraient de cette concurrence. La campagne serait aussi plus difficile.

Conclusion: pas de combinaison. Les art. ec. n'ont une chance d'être adoptés que s'ils ont l'appui des syndicats. Si les socialistes ont été amenés à dénigrer les art. éc. dans leur campagne, ils auront de la peine à les défendre dans la campagne précédant la votation sur ces articles. Mais si la votation sur l'AVS arrive après, c'est trop tard. Je pose donc la question: N'est-il pas possible de retirer l'initiative? Si ce n'est pas possible, l'ordre devrait être Initiative, AVS et art. éc (si les assurances de soutien sont données par les socialistes.



M. Nobs: Les syndicats estiment ne pas pouvoir retirer l'initiative. Pour pouvoir soutenir les art. écon., il faut, dit-on, une votation préalable sur l'initiative, qui éclaire la situation. L'opposition faite par les socialistes aux art. éc. n'est pas définitive. La campagne pour l'initiative pourra ménager les articles éc. On pourra compter alors sur l'appui du gros des syndicats. Rien n'eût empêché de faire voter plutôt sur les articles éc. Ordre à choisir: initiative, AVS, art. éc.

M. de Steiger: La situation est claire pour l'ordre à suivre entre initiative et art. éc. On n'a pu fixer la votation sur ces articles parce qu'il fallait attendre la liquidation des initiatives. Reste à savoir s'il faut intercaler la votation sur la loi AVS entre celles sur l'initiative et les art. éc. Ces art. auraient une priorité d'ancienneté sur l'AVS. D'ailleurs on ignore encore si le referendum aboutira. Je comprends qu'il faille préparer l'exécution de l'AVS, mais rien n'empêche d'y travailler avant la votation. Je ne crois pas que la loi sera rejetée si le referendum aboutit. Si le Conseil fédéral veut prendre l'AVS avant les art. écon. cela mécontentera fortement les milieux s'intéressant aux art. écon. Les conditions psychologiques se décident déjà très nettement. Ordre à observer: Initiative, art. écon., AVS. Si l'on veut changer cet ordre, traiter avec les partis.

M. Nobs: J'approuve cette proposition de traiter avec les partis. Il faut même étendre cette consultation aux groupes économiques. L'ordre normal serait: Initiative, art. éc. et AVS, mais une votation AVS en octobre aurait lieu trop tard. Les articles économiques doivent donc venir en dernier lieu.

M. Kobelt: Comme l'initiative ne sera pas retirée, il faut examiner les différentes variantes. La logique exige que l'initiative vienne en tête, puisque c'est à cause d'elle qu'on a différé la votation sur les articles économiques. Pour l'AVS et les art. éc., la détermination de l'ordre à suivre est plus difficile. Consulter les milieux intéressés (présidents des partis, groupes économiques, etc.) Prendre peut-être l'AVS avant les articles écon., elle aurait plus de chances d'être acceptée. Peut-être pourrait-on quand même combiner les deux votations, ce qui mitigerait l'opposition.

M. Petitpierre: L'initiative socialiste doit être soumise la première, pour les deux autres votations pas de principes en jeu. Les considérations chronologiques sont déjà battues en brèche par la décision de faire passer les initiatives en premier lieu. D'accord de consulter les milieux intéressés, mais la lumière ne jaillera pas de cette consultation. Je proposerais le tirage au sort au cas où les groupements n'arriveraient pas à s'entendre.

M. Etter: Prévoir une telle conférence pour la semaine prochaine. Inviter aussi les présidents des groupes parlementaires et les présidents des groupements principalement intéressés (union des paysans, union des arts et métiers, union syndicale et organismes parallèles) présidents des partis.

M. Nobs: Se contenter de convoquer quelques personnes représentatives.

M. Stampfli: Convoquer également les présidents de partis.

M. Celio: Je n'accorde aucune importance à une telle conférence avec les présidents de partis. Suivre l'idée maîtresse de M. de Steiger: d'abord les initiatives. En suivant la règle, on évite d'emblée les reproches des mécontents, qui ne peuvent plus faire valoir des combinaisons de votations. Les chefs des groupes parlementaires doivent aussi être convoqués.

M. Etter: D'accord de convoquer une conférence. Il faut laisser les choses

suivre leur cours normal. On ne provoque ainsi pas d'oppositions. L'ordre doit donc être le suivant: Initiative (c'est d'ailleurs l'avis de chacun des conseillers fédéraux), ensuite articles éc., afin AVS. Un droit non écrit veut qu'on procède dans l'ordre chronologique. Evitons le plus possible de favoriser les résultats négatifs. MM. de Steiger et Nobs devraient représenter le Conseil fédéral à la conférence.

M. Petitpierre: Déléguer uniquement le président de la Confédération.

M. Etter: Les CF ne défendront pas des idées à la conférence. Le but est simplement d'entendre les avis, de concilier les oppositions.

M. de Steiger: La conférence doit être présidée par le président de la Confédération. Autres délégués: MM. Stampfli et Nobs.

M. Stampfli: La désignation du président est nécessaire vue l'importance. Si l'on voulait s'en tenir à l'ordre chronologique strict, il faudrait faire passer les articles éc. en premier lieu. Les cantons ont besoin de temps pour arrêter les dispositions d'exécution (voie législative pour l'AVS).

M. Etter: Pas possible de fixer une votation en juin pour l'AVS. La chancellerie devrait nous soumettre un calendrier technique.

M. Leimgruber: Pour le texte allemand, l'impression demande un mois au moins. Vu le nombre de pages, la poste demanderait trois ou quatre semaines pour la distribution. Votations en juillet au plus tôt. Pour l'initiative, on pourrait avoir la votation au milieu de mai.

M. Etter: Cela arrangerait les Zurichois si nous fixions la votation au 18 mai.

M. Stampfli: Aviser aujourd'hui même les cantons qu'une votation est envisagée pour le 18 mai.

M. Etter: Pour la conférence, je propose le 29 janvier, salle III, à 10 heures. Le Conseil fédéral sera représenté par le président et MM. Stampfli et Nobs. Des invitations seront envoyées aux présidents des partis, aux présidents des groupes parlementaires, à MM. Bratschi et Scherrer (pour les deux organismes syndicaux), à l'union des arts et métiers, à l'union des paysans (deux délégués U), à l'union du commerce et de l'industrie. Je dirais que la votation socialiste est envisagée pour le 18 mai, que la décision n'a pas pu être prise pour les autres objets, et que le Conseil fédéral désire entendre des avis dans cette question d'appréciation.

Négociations avec l'Argentine.

M. Stampfli fait rapport sur la conclusion de l'accord.

Mémoire Bandi.

M. Kobelt: Je propose une enquête concernant Rihner, sans préjuger la suite à donner. Le colonel Matti ferait l'enquête. Bandi a refusé de renoncer à la publication de son mémoire avant cette enquête. Il a remis les exemplaires de son mémoire à M. Geissbühler, avec mandat de distribuer le tout ensemble. Je ne suis pas d'accord. Décision: pas de véritable enquête. Pas de distribution simultanée aux chambres.

Or de la Banque nationale.

M. Nobs fait rapport sur différentes questions.

Conférences Nobs sur l'AVS.

M. Nobs: Puis-je prendre la parole? Est-ce contraire à l'usage?

M. Etter et les membres du CF sont libres de prendre la parole sur les objets de votations fédérales.

Décisions prises sur la base de propositions écrites.

Politique.

Entrée en Suisse de l'ex-roi Pierre II de Yougoslavie.

Relations diplomatiques avec l'Espagne.

M. Nobs: Les Etats qui ne boycottent pas l'Espagne sont des Etats peu intéressants pour nous, parfois des Etats dictatoriaux. Les manifestations franquistes en Espagne ne m'impressionnent pas. Idem en Allemagne peu avant l'effondrement. Malgré notre principe de non-intervention nous devons faire chorus avec les démocraties. Ne pas avoir l'air de se solidariser avec Franco.

M. Celio: Les objections Nobs sont un peu en contradiction avec notre pratique. Qu'avons nous fait v. à v. d'Etats plus totalitaires que l'Espagne? Quid de la Russie? Nous affermissions v. à v. de l'ONU notre position d'Etat neutre si nous donnons l'impression que notre neutralité n'est pas absolue.

M. Stampfli: Quid de l'attitude de la Suède? D'accord avec le dept. politique. Notre situation n'est pas celle d'un Etat de l'ONU. Le rappel de notre ministre serait pour nous, non liés par décision ONU, un geste beaucoup plus grave. Pas certain qu'un nouveau régime soit de gauche et se souvienne favorablement d'un tel acte.

M. de Steiger: Notre principe est celui de la non-intervention, que nous devons appliquer en dépit de critiques.

M. Kobelt: Mieux vaut rester fidèle à une maxime d'Etat que de céder à des tendances temporaires. La non-intervention nous protège.

Situation financière du ministre Stucki.

M. Stampfli: J'exprime le voeu que le département politique accélère l'étude de la procédure d'affectation des avoirs allemands. La situation devient intenable. Traiter en premier lieu ces questions.

M. Petitpierre: Une proposition arrivera bientôt. Si la liquidation n'a pu se faire, c'est parce qu'il n'a pas encore été possible de conclure un accord sur le cours du mark. L'adoption d'un ACF ne signifierait pas que la procédure de liquidation puisse commencer immédiatement. Reste à savoir si des mesures conservatoires devraient être prises.

M. Stampfli: La question des participations est sans relation avec le prix du mark. Le calcul peut se faire après.

M. Petitpierre: C'est exact mais nous avons dit aux Alliés que nous ne commencerions pas la liquidation avant que le cours du mark ait été fixé. Dans ce sens les deux questions sont liées. Examiner le problème des mesures conservatoires.

M. de Steiger: Les rapports de service entre la Confédération et Stucki sont-ils de droit public ou de droit privé?

M. Petitpierre: M. Stucki m'a demandé de figurer dans l'annuaire. Il y a un lien de droit public.

M. Etter: Le département politique devrait examiner la question des mesures à prendre pour empêcher une dévalorisation des avoirs.

M. de Steiger: Attendre pour cela le dépôt du projet d'ACF.

Intérieur. Anzeigepflicht für Geschlechtskrankheiten.

Prof. Titel von Prof. Gonseth.

Wahl von Prof. Eggert zum ord. Prof.

Militaire. Begnadigungsgesuche.

Wiederwahl Oberstlt. v. Muralt.

Economie publique. Feuer polizeilicher Vorschriften.

Kl. Anfrage Roulet.

Kl. Anfrage Brochon.

Intérieur. Rapperswilerseedamm.

M. Etter: Je constate qu'il y a des observations de l'administration des finances, mais pas de rapport du département lui-même. Quel est l'avis de M. Nobs? L'inspection des travaux publics s'oppose à la radiation proposée par l'administration des finances. Quant à moi, je n'y vois pas d'inconvénient.

M. Nobs: Pas d'observations.

M. Etter: Nous aurons de la peine à faire passer ce projet tel quel, car les cantons demandent plus.

M. Kobelt: Les cantons n'ont que donner suite aux ordres fédéraux de suspendre les travaux pendant la guerre. Ce n'est pas leur faute si le coût de la construction a renchéri entretemps. On fera certainement valoir la chose aux chambres.
